

dans les rôles qu'elles jouent sur la scène, à l'école, au patronage, dans les oeuvres, etc. Le lecteur a déjà deviné notre pensée. Autant que possible, il faut choisir des pièces où les rôles masculins sont absents. Il y en a, et en bon nombre. Si pourtant il se présente une pièce avec rôle d'homme, peut-on le faire tenir par une jeune fille? Oui, "positis ponendis". Et nous répétons ce que l'"Ami" a dit déjà, "loc. cit.": "On admet moins facilement une jeune fille dans un rôle masculin qu'un jeune homme dans un rôle féminin, en quoi l'on a raison. L'on aurait tort, cependant, d'exclure l'hypothèse d'un travestissement licite en pareil cas. Tout dépend, encore une fois, de la pièce, de la mentalité de l'assistance, de l'éducation des élèves, etc..." Tout dépend des circonstances, car le théâtre, en soi licite, est souvent sujet à caution et se transforme pratiquement en une officine de dérèglement moral, à cause des multiples alentours qui laissent à désirer. Et l'"Ami" toujours d'ajouter: "Il faut en convenir, ce sont là des exceptions qui ne se réalisent que dans des milieux discrets, fermés, surveillés, et sont justifiés par des raisons excusantes moralement acceptables, sans aucun péril de scandale, ni à l'intérieur de la maison ni au dehors."

Précisément parce que toutes ces réserves ne se vérifient que dans de rares exceptions, les évêques du Sud-Est réunis à Bordeaux ont pris une mesure générale, très légitime en soi, dont voici, pour satisfaire le désir de notre correspondant, le texte principal:

"...40 Défense d'introduire sur la scène des acteurs appartenant aux deux sexes. L'expérience a très souvent mis en lumière les inconvénients sérieux que produit alors le mélange des jeunes gens et des jeunes filles.

50 Sauf les exceptions indiquées plus bas, on ne tolérera ni que les rôles d'hommes soient confiés à des jeunes filles, ni que ceux des femmes soient remplis par des jeunes gens. Les travestissements de cette nature sont condamnés par les règles de la décence chrétienne. Cependant, lorsque l'on désirera représenter quelques-uns de ces drames sacrés ou antiques où les personnages portent des vêtements amples et longs, par exemple les tragédies d'Esther ou d'Athalie, les jeunes gens et les jeunes filles pourront les jouer entièrement, à condition que les deux sexes ne soient pas mêlés l'un avec l'autre." (1)

Qu'on retienne, en passant, la note de "grave responsabilité" qui serait encourue par les directeurs et directrices d'oeuvres, s'ils permettaient trop facilement le mélange des deux sexes sur la scène.

Est-il besoin d'ajouter que c'est un devoir pour tous d'écouter la voix des pasteurs, établis pour gouverner l'Eglise de Dieu?

(1) Cf. *Documentation Catholique*, 1928, tome XIX, col. 1563-1564.